

Actualité 33

N° 2 Janvier 2009

Bulletin des écoles et des établissements
du Syndicat des Enseignants-Unsa de la GIRONDE



Déterminés pour avancer !

L'année 2008 s'est terminée dans l'inquiétude et l'espoir.

La tourmente financière s'est transformée en crise économique. Les dégâts sociaux risquent d'être considérables à l'échelle mondiale. En France, le gouvernement n'a tenu aucun compte des alertes syndicales sur le budget, sur l'éducation, sur les services publics, sur l'absence de dialogue social.

Les mobilisations contre la politique éducative du gouvernement n'ont pas cessé. Dès la rentrée scolaire 2008, les fédérations de l'éducation dont l'Unsa Education contestaient les choix de régression du gouvernement. Le 19 octobre aura vu l'ensemble de la communauté éducative revendiquer une politique ambitieuse pour la jeunesse. Cette dernière, à son tour, s'est mobilisée massivement.

L'année 2009 ne verra pas la mobilisation faiblir puisque des actions sont d'ores et déjà programmées : manifestation dans les rues de Bordeaux le samedi 17 janvier pour défendre le service public d'éducation, suivi d'une grève interprofessionnelle le jeudi 29 janvier.

Pour le SE-UNSA, face aux attaques du gouvernement la réponse doit être forte, intersyndicale et nationale. C'est pourquoi, aux collègues qui subissent des pressions ou qui s'interrogent sur l'entrée en résistance, notamment dans le premier degré, le SE-UNSA rappelle que chacun est libre d'agir selon sa propre conscience quelles que soient les décisions voire les motions votées dans un conseil d'école.

Le SE-UNSA appelle à respecter la liberté de chacun : liberté de rentrer en désobéissance en connaissance de cause, mais aussi liberté de s'associer aux actions nationales.



Nathalie Lapeyrère,
Secrétaire Générale,
Janvier 2009.

A BORDEAUX... tous ensemble !



Samedi 17 janvier :
Rassemblement à 14h00 - Place Pey Berland -

(infos : à l'heure où nous imprimons, si éventuel changement de lieu ce serait Pl. de la République)



Jeudi 29 janvier :
Rassemblement à 10h30 - Allées de Tourny -

SOMMAIRE



p. 2, 3

- Elections professionnelles de décembre 2008
- Samedi 17/01 : Mobilisation
- Jeudi 29/01 : Tous en grève



p. 4, 5, 6, 7, 8, 11

- RASED
- Livret scolaire
- Evaluations CM2
- EPEP
- Ecole maternelle
- Concours 2009
- Permutations, mouvement
- 60h
- Fiches de contrôle syndical : promotions PE ou Instituteur
- Agenda CAPD, CTPD, CDEN



p. 9, 10

- Bulletin d'adhésion 2008-2009



p. 12, 13, 14, 15

- Réforme du lycée : Darcos recule
- Bac pro en 3 ans : le ministère lâche du lest
- Billet d'humeur : collègues... au bord de la crise de nerf
- Avancements d'échelon
- Notation administrative



p. 16

- X. Darcos pompier pyromane
- Avenir des associations complémentaires de l'école
- B. Kouchner : catholique sans frontière ?

Actualité 33

Directeur de publication :
Nathalie LAPEYRÈRE

CPPAP : 06 10 S 07378
ISSN : 0221 4776

Imprimé par nos soins

Section départementale
de GIRONDE
33 bis, rue de Carros
33074 BORDEAUX Cedex

Tel. 05 57 59 00 30

Fax. 05 57 59 00 39

33@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/33/>



Les élections professionnelles des enseignants se sont déroulées dans le climat très particulier créé par la politique gouvernementale.

La concentration des attaques contre l'École et ses enseignants aura incontestablement marqué ce scrutin. La première conséquence en est l'accroissement notable de la participation. Les enseignants ont ainsi opposé un démenti cinglant aux allégations de X. Darcos mettant en doute le caractère représentatif des organisations syndicales.

Dans le 1^{er} degré : département de la Gironde

Les votes exprimés pour le SE-UNSA enregistrent une baisse. Suite à cette érosion, le Syndicat des Enseignants de l'UNSA de la Gironde perd 1 siège à la CAPD avec 25,28% des voix, (7 091 inscrits, 4 509 votants, 4 330 exprimés).

Vos élus du SE-UNSA dans le corps des Professeurs d'École et Instituteurs seront à partir du mois de mars :

Titulaires : Nathalie Lapeyrère
Yannick Lavesque
Catherine Gaudin

Suppléants : Gérard Tournemouly
Céline Gravellier
Guillaume Canton

Dans le premier degré, l'acharnement du ministère a creusé un fossé profond entre lui et les enseignants des écoles. Ce contexte d'exacerbation voulu sciemment par le ministre a été entretenu par la part très réduite laissée au dialogue social.

Cette situation ne pouvait que créer un terrain électoral difficile pour le syndicalisme réformiste incarné par le SE-UNSA qui avait refusé de dissocier opposition et proposition. Elle favorisait à contrario et le vote radical, et le vote « légitimiste » pour le syndicat déjà le plus représentatif. C'est ce qu'ont traduit les résultats de l'élection à la CAPD des enseignants des écoles, le SE-UNSA33 n'a pas réussi à maintenir ses 4 sièges et enregistre une érosion de plus de 8 points tandis que le Snuipp-FSU33 progresse logiquement.

Merci aux 1 119 collègues girondins qui nous ont témoigné leur confiance. Fort de ce résultat, nous continuerons à consacrer nos forces pour faire vivre et progresser notre combat.

Dans le 2nd degré : académie de Bordeaux

Le SE-UNSA est en nette progression :

- à la CAPA des Agrégés, le SE-UNSA gagne 1 siège, avec 8,60% des voix, (2 515 inscrits, 1 837 votants, 1 488 exprimés) ;
- à la CAPA des Certifiés, le SE-UNSA gagne 1,7 point et conforte ses 2 sièges devenant la 2^{ème} force syndicale avec 10,44% des voix, (10 408 inscrits, 7 008 votants, 6 727 exprimés) ;
- à la CAPA des Conseillers Principaux d'Éducation, le SE-UNSA perce avec une augmentation de près de 8 points mais n'obtient pas encore un 2^{ème} siège avec 18,83% des voix, (582 inscrits, 500 votants, 462 exprimés) ;

.../...

.../...

- à la CAPA des Professeurs de Lycée Professionnel, le SE-UNSA garde 1 siège avec 13,45% des voix, (3 125 inscrits, 2 234 votants, 2 134 exprimés) ;
- à la CAPA des Enseignants d'Éducation Physique et Sportive, le SE-UNSA garde 1 siège avec 17,51% des voix, (1 395 inscrits, 1 033 votants, 971 exprimés) ;
- à la CAPA des Professeurs d'Enseignement Général de Collège, le SE-UNSA reste la 1^{ère} organisation syndicale avec 36,47% des voix, (449 inscrits, 364 votants, 351 exprimés).

Vos élus du SE-UNSA dans les différents corps sont :

- CAPA des Agrégés, Titulaire : Liza Martin, Suppléant : Jean-Charles Pourtier ;
- CAPA des Certifiés, Titulaires : Evelyne Raboisson et Patricia Escapil, Suppléantes : Laurence Naumot et Fabienne Rousseau ;
- CAPA des Conseillers Principaux d'Éducation, Titulaire : Frédéric Marchand, Suppléante : Laurence Gatineau ;
- CAPA des PLP, Titulaire : Christian Basset, Suppléant : El Mouahid Abderrahim ;
- CAPA des Enseignants EPS, Titulaire : Philippe Lahiteau, Suppléant : Jean-François Garric ;
- CAPA des PEGC, Titulaires : Jean-Louis Bastard, Françoise Coquerel, Suppléants : Patrice Souchal et Josette Constant.

Dans le second degré, si le contexte général de la politique gouvernementale est évidemment identique, ses réfractions ne sont pas de même nature. Le ressentiment des enseignants des collèges et lycées, pour réel qu'il soit, n'a pas atteint le même degré de cristallisation. Les résultats du SE-UNSA dans les différents corps du secondaire confirment son travail patient d'implantation.

Merci aux 1 502 collègues aquitains et plus particulièrement aux 697 collègues girondins qui nous ont témoigné leur confiance. Fort de ce résultat, nous continuerons à consacrer nos forces pour faire vivre et progresser notre combat.

Au niveau national

Au total, avec une légère progression de 0,15 point sur la totalité des commissions nationales tous niveaux confondus, le SE-UNSA s'affirme bien comme la seconde force de l'enseignement.

Le SE-UNSA remercie les plus de 70 000 électeurs qui lui ont manifesté leur confiance.



**Manifestations dans toute la France
pour défendre le service public d'éducation**

Un collectif réunissant les principales fédérations syndicales de l'éducation (dont l'UNSA Education), les organisations lycéennes et de parents d'élèves ont décidé d'organiser une journée de manifestations le 17/01 dans tous les départements.

Cet appel a été programmé dans le cadre du mouvement "L'éducation est notre avenir" qui se réunit régulièrement depuis plusieurs semaines. Il regroupe 25 organisations.



L'ensemble des organisations à l'origine de l'appel "L'éducation est notre avenir" appelle à amplifier les mobilisations en janvier 2009 et à faire du samedi 17 janvier dans tous les départements une journée de manifestations pour défendre le service public d'éducation que le gouvernement veut affaiblir par des budgets de régression, des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social.

L'ensemble des organisations dénonce une politique éducative qui méprise la jeunesse, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, le monde associatif et les personnels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports.

TOUS MOBILISES le jeudi 29 janvier !**Grève dans l'éducation,
l'enseignement supérieur et la recherche**

Les fédérations de l'éducation UNSA Education, FAEN, FERCCGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Education appellent les personnels de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier aux côtés des autres salariés du privé et du public.

Cette journée doit également être pour eux l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes et de porter avec force une nouvelle fois leurs revendications :

- contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche;
- pour une école assurant la réussite de tous les jeunes;
- pour leurs salaires, leurs statuts et la revalorisation de leurs métiers.

**Les fonctionnaires se joignent à l'action
interprofessionnelle du 29 janvier**

JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE DU 29 JANVIER 2009 : POUR LA FONCTION PUBLIQUE TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Nos organisations syndicales Fonction publique se retrouvent totalement dans la décision unitaire de faire du jeudi 29 janvier 2009, une journée d'action interprofessionnelle pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Ensemble, avec nos collègues du privé, nous revendiquons une autre politique notamment en matière d'emploi, de rémunérations et de protection sociale.

Pour la Fonction publique, nous exigeons particulièrement :

- l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- l'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire

pour améliorer la carrière des agents ;

- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision Générale des Politiques Publiques, nous rappelons notre détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité. D'ores et déjà, nos organisations syndicales souhaitent que, partout (localement et dans les secteurs professionnels), des contacts unitaires aient lieu pour préparer la grève et les manifestations du 29 janvier.

**Appel des organisations syndicales UNSA, CFDT,
CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES**

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes.

Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations.

Elles appellent à agir massivement et interpellent les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.



Le ministère recule sur les RASED, il annonce la modification des mesures concernant les 3 000 postes à sédentariser

Le SE-UNSA a été reçu par le ministre le 7 janvier sur les conflits en cours.

Nous lui avons demandé la réponse à la lettre qui lui a été adressée le 12 décembre sur notre exigence :

- du maintien des aides spécialisées ;
- la tenue du « groupe de travail national » sur le traitement de la difficulté scolaire en préalable à toute mesure de carte scolaire.

Réponse du ministre :

→ 1 500 enseignants spécialisés E et G seront finalement affectés en surnombre dans des écoles difficiles pour intervenir dans le cadre de leurs missions spécifiques auprès des élèves en difficulté ;

→ 1 500 postes vacants (non occupés ou occupés par des enseignants non spécialisés) seront toujours transférés dans une classe ordinaire.

→ Le ministère va réunir le groupe de travail national annoncé en décembre avec les organisations syndicales et associations professionnelles pour engager une réelle réflexion sur le traitement de la difficulté scolaire. Dans ce cadre, il annonce des discussions sur la révision des missions des RASED.

→ La mise en place d'un plan de formation de 40 000 enseignants à la difficulté scolaire sur 5 ans sera également à l'ordre du jour de ce groupe de travail.

Analyse du SE-UNSA :

Après le premier recul de décembre avec le renoncement de la poursuite de la sédentarisation en 2010 et 2011, le ministre recule à nouveau pour 2009.

C'est donc une victoire par rapport à la mobilisation de la profession et de l'action que nous avons menée.

Cependant plusieurs problèmes demeurent ou vont se poser :

→ fonctionnement des RASED : avec l'affectation d'un enseignant spécialisé même sur une mission spécialisée dans certaines écoles, certains RASED vont se trouver incomplets et leur fonctionnement s'en trouvera perturbé (l'existence des 3 missions ne sera plus effective, leur champ d'intervention redéfini...). Si avec le transfert en surnuméraire, donc sans charge de classe, nous avons sauvé le principe d'aide spécialisée, les conditions de mise en œuvre dans ce nouveau cadre restent à définir.

→ Carte scolaire : le nombre de postes à rendre par académie n'est pas modifié ; cela veut donc dire que les recteurs vont devoir trouver ailleurs, dans le cadre de la carte scolaire, les 1 500 emplois qui sont rétablis pour les aides spécialisées.

La question des suppressions d'emplois pour le premier degré reste posée.

Avec le SE-UNSA, participez massivement aux journées d'actions des 17 et 29 janvier !

Livret scolaire à l'école : Darcos enterre l'expérimentation !

Sorti par la petite porte l'an dernier, le livret de compétences standardisé revient par la fenêtre cette année à l'école primaire ! Un livret ministériel avait été expérimenté à vitesse grand V l'an dernier mais son inadéquation aux besoins des professionnels avait conduit le ministère à annoncer la prolongation de son expérimentation d'un an. Depuis cette annonce, silence du ministère. Et pour cause ! Il n'y a plus d'expérimentation. Le livret de compétences est imposé à tous les enseignants du premier degré dès cette année. Il constitue une partie du nouveau livret scolaire national qui a été publié au BO du 27 novembre 2008 à mettre en œuvre en même temps que les nouvelles évaluations « bilan » CE1 et CM2.

Le SE-UNSA demande au ministre de surseoir aux évaluations de CM 2

Le ministère de l'Education nationale jugerait-il que les sujets de tension manquent dans les écoles ? Il faut croire que oui si l'on en juge par les évaluations de CM 2 qu'il s'apprête à imposer aux enseignants ! Encore une fois, un dispositif mal réfléchi, lourd et potentiellement dangereux tombe d'en haut ... Encore une fois, il n'aura fait l'objet d'aucune concertation préalable.

Pour le SE-UNSA, il y aurait un véritable intérêt à des évaluations nationales permettant de vérifier les acquis en fin de cycle et ainsi de mieux appréhender les performances du système scolaire. Mais avec des passations d'épreuves entre le 19 et le 23 janvier, donc en milieu d'année scolaire, ces objectifs sont impossibles à atteindre !

De surcroît, les modalités proposées sont à la fois simplistes, ce qui interdira toute connaissance fine des acquisitions des élèves, et complexes quant au protocole de saisie et de remontée des résultats.

Enfin, le SE-UNSA constate qu'aucune garantie n'est donnée quant à la confidentialité des évaluations. La porte est donc ouverte à un « classement » des écoles selon les résultats des enfants, induisant des logiques de concurrence consuméristes inacceptables au regard des objectifs de l'Ecole publique.

Le SE-UNSA appelle le ministère à faire preuve de sagesse. Il demande au ministre de surseoir à ces évaluations de CM 2 et d'engager des discussions pour construire un outil pertinent garantissant la confidentialité des résultats.

EPEP : remisés au placard ?

La proposition de loi sur les EPEP devait être examinée fin décembre. Finalement elle a été repoussée en janvier.

L'enthousiasme autour de ce texte décroît nettement du côté du Ministère ; le climat actuel dans le premier degré n'y est sûrement pas étranger. Xavier DARCOS prendrait un risque supplémentaire dans la crispation des enseignants des écoles vis-à-vis de sa politique éducative. Certes, il n'est pas l'auteur de cette proposition de loi mais il a nettement donné son aval aux députés UMP qui l'ont rédigée. Le SE-UNSA a rencontré divers interlocuteurs, notamment l'ANDEV et le groupe socialiste à l'assemblée nationale. Nous avons aussi été conviés directement par Frédéric REISS, un des rédacteurs du texte. Nous lui avons fait part de nos interrogations et de nos doutes sur la mise en place de telles structures qui visent davantage à satisfaire des visées gestionnaires qu'à améliorer le fonctionnement de l'école. Enfin, la création automatique d'EPEP, sans avis préalable de la communauté éducative, nous semble de nature à créer des tensions dans les écoles.

Soucieux d'apaiser les tensions entre son ministère et les enseignants d'école maternelle, Xavier Darcos a signé jeudi 18/12/08 « Le manifeste pour la défense de l'école maternelle française » présenté par l'AGEEM*. Il a défini avec l'association les objectifs d'un partenariat qui a fait l'objet d'une déclaration commune. Le Ministre a en outre décidé de diffuser à toutes les familles d'enfants scolarisés à l'école maternelle, le « Guide aux parents » de l'AGEEM à l'issue des congés d'hiver 2009. Il a également annoncé la réédition d'un document d'accompagnement sur l'acquisition du langage en maternelle.

L'association sera partie prenante de l'élaboration d'un plan national de formation des enseignants de maternelle afin d'en améliorer encore les compétences. Ce plan s'appuiera sur la création dans chaque département d'un pôle pédagogique spécifique et sur l'édition d'outils pédagogiques propres à l'école maternelle visant à constituer des ressources pour faire la classe. Le réseau territorial de l'AGEEM, là où il est présent, sera associé à la réflexion départementale conduite dans ce cadre.

Au cours des échanges avec les membres de l'AGEEM le Ministre a réaffirmé « *la place essentielle de l'école maternelle au sein du système éducatif français* » et exprimé « *toute l'importance qu'il attache au métier d'enseignant en école maternelle* ». La déclaration commune précise d'ailleurs : « *L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 6 ans. Elle accueille aussi les enfants de 2 à 3 ans particulièrement dans les secteurs difficiles ruraux et urbains, en fonction des places disponibles. Elle se coordonne avec les structures de la petite enfance pour offrir un service de qualité aux enfants et leurs familles. Il en sera ainsi tant qu'une solution collective consensuelle concernant l'accueil des plus petits n'aura pas été définie. L'AGEEM sera associée à cette réflexion* ».

Nos commentaires :

Si nous apprécions le paragraphe consacré à la scolarisation des enfants de 2 ans, nous nous interrogeons fortement sur la pratique ministérielle du dialogue social. **A ce jour, aucun syndicat n'a été convié à la réflexion sur l'école maternelle.** L'AGEEM serait-elle devenue la seule interlocutrice du Ministre ? Le SE-UNSA est également prêt à transmettre ses propositions au ministre, sur la scolarisation des enfants de 2 ans et sur la formation des enseignants.

Au lendemain de la signature de l'accord AGEEM- Ministère de l'Education Nationale, la secrétaire d'Etat à la famille, Nadine Morano, a annoncé la fin de l'école maternelle à 2 ans et la multiplication des jardins d'éveil. « *La maternelle n'existe pas pour les 2 ans* » a-t-elle asséné. « *L'école maternelle c'est 3 ans* ». Elle a précisé qu'elle travaillait au financement des jardins d'éveil par les communes, la CAF et les parents.

Autant dire que la vigilance reste de mise ! Le SE-UNSA continue pour sa part à demander que la scolarité obligatoire commence à 3 ans et milite pour la tenue d'une conférence de consensus sur la politique d'accueil des enfants de 2 ans. La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans doit se poursuivre dès lors que les parents en font la demande. Ces enfants doivent être obligatoirement inscrits et comptabilisés.

L'école doit être mise en capacité d'adapter son offre aux besoins spécifiques des enfants de 2 ans à 3 ans, ce qui passe par des adaptations en terme de locaux et matériels, des effectifs limités à 15 élèves dans les classes de tout petits, une formation particulière de tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles, une nouvelle conception du temps et de l'espace scolaire.

* Association Générale des Enseignants des Ecoles et des classes Maternelles publiques

Concours 2009 : **l'insuffisance du recrutement déstabilise durablement l'Ecole**

Le ministère vient de rendre public le nombre des postes offerts à la session 2009 des différents concours d'enseignants.

Dans le premier degré, les recrutements, tous concours confondus, subissent une chute particulièrement brutale (moins 2 818 places, soit plus de 28% de réduction). Cette baisse découle des décisions budgétaires 2009 faisant disparaître 3 000 postes de stagiaires. Elle est aggravée par la maîtrise de la formation, dont la conséquence immédiate est de limiter l'accès au métier de professeur des écoles. Pour de nombreux étudiants qui s'y préparent depuis des années, cette situation d'incertitude est aussi renforcée par le fait qu'à ce jour, ni le ministère, ni les universités n'ont précisé la nature des mesures transitoires dont pourraient bénéficier les non admis au concours 2009.

Dans le second degré, le ministère, pour des raisons conjoncturelles, fait le choix du statu quo par rapport à 2008. Encore conviendra-t-il de vérifier que le nombre de places correspondra effectivement au nombre des admis...

Pour le SE-UNSA, ces données montrent que le premier degré reste, à l'évidence, la cible privilégiée du ministère. Elles traduisent aussi la difficulté à gérer le passage à un recrutement master, notamment dans le second degré. Au-delà, elles illustrent la volonté gouvernementale de réduire le nombre d'enseignants, en décalage avec une démographie scolaire en augmentation continue dans le primaire et en retour de croissance dans le secondaire.

Autant d'éléments qui justifient l'action du SE-UNSA pour mobiliser les personnels et l'opinion contre une politique déstabilisant durablement l'Ecole publique.



Permutations informatisées 2009

Si vous vous participez, cette année, aux opérations de changement de département, et si vous le souhaitez, nous pouvons suivre votre dossier afin d'éviter toute erreur vous concernant. Pour cela, nous vous invitons, si cela n'est déjà fait, à nous demander une fiche de suivi syndical.

N'hésitez pas à nous signaler tout changement ultérieur de votre situation (modification ou annulation de votre demande d'ici le 17 février 2009), afin que l'on puisse vérifier que l'administration en a bien tenu compte.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information concernant ces opérations de changement de département. Nous avons d'ailleurs mis en place un système de suivi personnalisé pour aider au mieux les collègues dans cette démarche : si vous souhaitez en bénéficier, merci de nous l'indiquer également.

La CAPD « vérification des barèmes permutés » aura lieu le mardi 03 février 2009. Si vous avez déposé une demande de changement de département, vous êtes concernés par cette CAPD.

Pour suivre au mieux votre dossier et vérifier l'exactitude du barème arrêté par les services de l'IA, nous vous invitons à nous contacter.

Circulaires IA33 sur le site intranet :
<https://intra.ac-bordeaux.fr/ia33/>

A CONSULTER

- Préparation de la Rentrée 2009 : lettre de 17/12/09
- Imprimé de demande de travail à temps partiel ou reprise à temps complet (à retourner avant le 31/03/09)
- Demande de disponibilité (à retourner avant le 02/02/2009)
- Demande d'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité
- Demande d'autorisation de cumul d'activité à titre accessoire au titre de l'année 2008/2009

Recrutement PE via l'ANPE : info ou intox ?

En allant fureter sur le site national de l'ANPE, dans la rubrique « Professeurs des écoles » on peut lire :

- offres de type "Contrat tout public - Contrat à Durée Déterminée (CDD)
- offres de type "Contrat tout public - Contrat à Durée Indéterminée (CDI)

On constate qu'il n'y a aucun recrutement pour les Inspections Académiques. Il s'agit, tous, de recrutements privés (associations ou individus) ou pour des contrats privés sous statut Education (instituts spécialisés ...).

Mouvement 2009 en Gironde

Une CAPD a été convoquée par l'Inspecteur d'Académie l'après-midi du mercredi 17 décembre 2008. Il nous a présenté des éléments du cadrage académique concernant les mouvements départementaux; éléments faisant suite à la publication de la note ministérielle du 29 octobre (BO spécial du 6 novembre). L'Inspecteur d'Académie nous a précisé que la concertation avec les représentants des personnels se ferait lors des deux CAPD suivantes programmées les 13 janvier et 3 février 2009. A l'issue de ces CAPD, la note départementale du mouvement serait publiée.

Vos représentants du SE-UNSA ont, dans une déclaration intersyndicale commune avec le Snuipp-FSU et le Snu-di-FO, rappelé quelques principes : attachement au barème comme élément de différenciation entre les collègues, à l'avis de participation qui permet une meilleure lisibilité du mouvement et aux différentes phases validées par des commissions paritaires.

Nous avons réaffirmé le rôle des élus du personnel dans le contrôle de ces différentes phases et refuser de voir ce rôle affaibli.

Nous préparons pour le 13 janvier une série de remarques et propositions dans le cadre des principes rappelés. Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'avancée des discussions.

60 heures : prendre le temps nécessaire

Le résultat de l'enquête que le SE-UNSA33 a lancé donne un éclairage sur ce nouveau dispositif après un trimestre de fonctionnement.

La principale préoccupation des collègues reste le manque de temps pour assurer la charge de travail supplémentaire inhérente à ce dispositif. Les textes ministériels prévoient le temps nécessaire à la préparation pour ce travail spécifique.

Le conseil des maîtres étant souverain pour déterminer les modalités de mise en place, il ne faut pas hésiter à prendre le temps nécessaire à la préparation et au bilan des séances.

Nous conseillons aux équipes pédagogiques de s'orienter vers une répartition plus équilibrée (1/3 du temps pour la préparation et le bilan et 2/3 du temps pour les séances avec les élèves) et vers des séances courtes pour limiter la fatigue des élèves.

D'autre part, afin d'éviter toute confusion, il nous semble aussi que les élèves qui sont pris en charge par le RASED pourraient ne pas être inscrits dans le dispositif des 60 h.

Enfin, au regard de ces nouveaux dispositifs (60h, Accompagnement Educatif généralisé à la rentrée 2009), il serait temps de débattre vraiment sur l'organisation de la journée de nos élèves.



FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL AVANCEMENT DES PROFESSEURS D'ÉCOLE

Période de référence du 01/09/2008 au 31/08/2009

Exigez la cohérence

**A remplir soigneusement
pour faciliter le travail
de vos élus à la CAPD**

A renvoyer à la section départementale
SE-UNSA de la Gironde
33 bis, rue de Carros
33 074 BORDEAUX Cedex

N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER VOTRE ADRESSE

Mme-Mlle-Mr.....
.....
.....
.....

Né(e) le/...../.....
Adresse mail :
École ou établissement d'affectation :
.....
.....
Adhérent (e) : oui non

**Pour compléter les informations suivantes,
vous pouvez vérifier votre situation sur I-Prof
ou à partir de votre dernier arrêté de promotion**

Échelon actuel :
Date de passage à l'échelon actuel :/...../.....
Date à laquelle vous êtes promuable en 2008/2009 :
• au grand choix/...../.....
• au choix/...../.....
• à l'ancienneté/...../.....

Barème : AGS + Note Pédagogique + correctif éventuel

Ancienneté Générale de Service au 01/09/2008 :
..... Années Mois Jours =

Note Pédagogique
(obtenue entre le 01/01/2006 et le 31/08/2008)
Correctif si note obtenue avant le 01/01/2006
(préciser la date)
BARÈME :

Le correctif est de 0,25 point/an ; si note obtenue en 2005 = 0,25 , en 2004 = 0,5 , en 2003 = 0,75 , ... ; note + correctif = maximum 20 points.

**IMPORTANT : Pour être en règle avec la loi "Informatique et Libertés",
il nous faut impérativement votre accord daté et signé.**

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 Janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SE-UNSA 33bis, rue de Carros 33074 BORDEAUX Cedex.

Date Signature

Bordeaux le,

Cher(e) collègue,

Suite à la CAPD de ce jour, le projet d'avancement des PE a été examiné. Nous vous informons, à titre officieux, que :

Votre barème est de :
• AGS au 01/09/2008 : a m j =
• Note pédagogique :
• Correctif :

Vous êtes promu(e) au échelon
à compter du

- au grand choix** (vous faites partie des 30% plus forts barèmes de la liste des promouvables au grand choix)
- au choix** (vous faites partie des 5/7^{ème} plus forts barèmes de la liste des promouvables au choix)
- à l'ancienneté** (promotion automatique)

Vous n'êtes pas promu(e) car

- vous n'étiez pas promuable cette année, vous serez promuable au titre de l'année**
- votre barème est inférieur à celui du dernier promu qui est de :**

Comme tous les ans, nous publierons le bilan des promotions, avec les barèmes des derniers promus.

Vos élus du SE-UNSA à la CAPD sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour les élu(e)s à la CAPD,
Nathalie Lapeyrière.

A
C
O
M
P
L
E
T
E
R
P
A
R
V
O
S
S
O
I
N
S

R
E
S
E
R
V
E
A
U
X
E
L
U
S
A
L
A
C
A
P
D



FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

Période de référence du 01/01/2009 au 31/12/2009

Exigez la cohérence

**A remplir soigneusement
pour faciliter le travail
de vos élus à la CAPD**

A renvoyer à la section départementale
SE-UNSA de la Gironde
33 bis, rue de Carros
33 074 BORDEAUX Cedex

N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER VOTRE ADRESSE

Mme-Mlle-Mr.....
.....
.....
.....

Né(e) le/...../.....
Adresse mail :
École ou établissement d'affectation :
.....
.....
Adhérent (e) : oui non

**Pour compléter les informations suivantes,
vous pouvez vérifier votre situation sur I-Prof
ou à partir de votre dernier arrêté de promotion**

Échelon actuel :
Date de passage à l'échelon actuel :/...../.....
Date à laquelle vous êtes promouvable en 2009 :
• au choix/...../.....
• au mi-choix/...../.....
• à l'ancienneté/...../.....

Barème : AGS + Note Pédagogique + correctif éventuel

Ancienneté Générale de Service au 01/01/2009 :
..... Années Mois Jours =
Note Pédagogique
(obtenue entre le 01/01/2007 et le 31/08/2008)
Correctif si note obtenue avant le 01/01/2007
(préciser la date)

BARÈME :

Le correctif est de 0,25 point/an ; si note obtenue en 2006 = 0,25 , en 2005 = 0,5 , en 2004 = 0,75 , ... ; note + correctif = maximum 20 points.

**IMPORTANT : Pour être en règle avec la loi "Informatique et Libertés",
il nous faut impérativement votre accord daté et signé.**

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 Janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SE-UNSA 33bis, rue de Carros 33074 BORDEAUX Cedex.

Date Signature

Bordeaux le,

Cher(e) collègue,

Suite à la CAPD de ce jour, le projet d'avancement des Instituteurs a été examiné. Nous vous informons, à titre officieux, que :

Votre barème est de :

- AGS au 01/01/2009 : a m j =
- Note pédagogique :
- Correctif :

- Vous êtes promu(e)** au échelon
à compter du
- au choix** (vous faites partie des 30% plus forts barèmes de la liste des promouvables au grand choix)
- au mi-choix** (vous faites partie des 5/7^{ème} plus forts barèmes de la liste des promouvables au choix)
- à l'ancienneté** (promotion automatique)

- Vous n'êtes pas promu(e)** car
 - vous n'étiez pas promouvable cette année, vous serez promouvable au titre de l'année**
 - votre barème est inférieur à celui du dernier promu qui est de :**

Comme tous les ans, nous publierons le bilan des promotions, avec les barèmes des derniers promus. Vos élus du SE-UNSA à la CAPD sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour les élu(e)s à la CAPD,

A
C
O
M
P
L
E
T
E
R
P
A
R
V
O
S
S
O
I
N
S

R
E
S
E
R
V
E
A
U
X
E
L
U
S
A
L
A
C
A
P
D

Cotisations 2008-2009

Titulaire CLASSE NORMALE	É C H E L O N S										
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur			116 €	119 €	122 €	124 €	127 €	134 €	140 €	149 €	164 €
Prof écoles, Certifié, Copsy, CPE, PLP, Prof Eps			126 €	132 €	140 €	149 €	157 €	169 €	180 €	195 €	209 €
PEGC, CE d'Eps, AE-CE					125 €	132 €	138 €	146 €	153 €	162 €	172 €
Bi-admissible			134 €	141 €	149 €	159 €	168 €	180 €	195 €	209 €	219 €
Agrégé			152 €	165 €	176 €	189 €	202 €	218 €	233 €	249 €	261 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	38 €
Temps partiel : au prorata du temps partiel	
Suppléant	77 € CPA : au prorata du salaire

IUFM

1 ^{re} année étudiant	38 €
2 ^e année stagiaire	77 €
Liste complémentaire	77 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	92 €
Pension entre 1400 et 1850 €	112 €
Pension supérieure à 1850 €	120 €

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, Prof Eps, Dao	157 €	178 €	191 €	204 €	221 €	236 €	249 €
Agrégé	209 €	221 €	233 €	249 €	261 €	291 €	
PEGC, CE d'Eps	145 €	153 €	162 €	171 €	195 €	209 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PEGC, CE d'Eps	195 €	211 €	221 €	236 €	249 €

Contractuel	121 €	Mi-SE / Assistant d'éducation	69 €	Vacataire	38 €
-------------	-------	-------------------------------	------	-----------	------



Montant de la cotisation.

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,7 millièmes de votre traitement annuel brut. La cotisation peut être versée en une seule fois, par chèque adressé à votre section départementale. Elle peut également être réglée en plusieurs fois par prélèvement fractionné sur votre compte bancaire ou postal.

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Né(e) le :
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mel :

Nouvel(le) adhérent(e) : Non Oui Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e)-MAD Temps complet
 Temps partiel : % Autres cas (CLM, CLD, CFA,...)

CATÉGORIE :

IUFM 1^{re} année 2^e année Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, PEPS) :

Premier degré Professeur des écoles Instituteur Suppléant Liste complémentaire
 Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF, etc.)

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible AE-CE PEGC Section :

Autre (préciser) : Chargé(e) d'enseignement Eps Professeur Eps

Conseiller(e) principal(e) d'éducation Copsy DCIO

Mi-SE Vacataire Contractuel

Assistant d'éducation Auxiliaire de vie scolaire Assistant pédagogique

COTISATION

Échelon : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque

Paiement fractionné : Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner au SE-UNSA Gironde - 33 bis, rue de Carros - 33074 BORDEAUX Cedex



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION

CE FORMULAIRE N'EST A REMPLIR QUE :

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

COMPLETER

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- Numéro du compte à débiter

Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

COMpte A DEBITER			
Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

401981

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU Cpte A DEBITER

--

COMpte A DEBITER			
Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)



<p>CAPD : <u>Mardi 13 janvier</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations sur les règles du mvt départemental • Formation continue
<p>CAPD : <u>Mardi 03 février</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Règles du mvt départemental 2009 • Postes à réserver mvt 2009 • Candidatures stage DDEEAS • Candidatures stage psychologues scolaires • Permutations informatisées (500 points) • Avancement Professeurs des écoles et Instituteurs
<p>CTPD : <u>Lundi 09 mars</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de carte scolaire
<p>CDEN : <u>Mardi 10 mars</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de carte scolaire
<p>CAPD : <u>Mardi 24 mars</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Candidatures CAPA-SH • Echanges linguistiques • Liste d'aptitude directeurs d'écoles • Mesures de carte scolaire
<p>CAPD : <u>Vendredi 15 mai</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats commissions d'entretien • Mesures de carte scolaire • Accès au grade de PE Hors classe • Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude • Congé de formation professionnelle
<p><u>CAPD Mouvement principal :</u> <u>Jeudi 04 juin</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affectations mouvement principal (phase informatisées) • Affectations des stagiaires CAPA-SH
<p><u>CAPD Mouvement complémentaire :</u> <u>Mardi 30 juin</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affectations mouvement complémentaire (phase informatisée + manuelle) • Délégations sur postes spécialisés options D et F
<p>CAPD : <u>Vendredi 28 août</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délégations et nominations diverses
<p>CAPD : <u>Mardi 08 septembre</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustements de rentrée





Bac pro en 3 ans : le ministère lâche du lest

Dans la douleur... Il aura fallu la montée des mécontentements dans la rue et un vote unanime du Conseil supérieur de l'Éducation pour que le ministère consente à revoir et à améliorer sa copie...

Sous la pression, le projet d'arrêté portant les nouvelles grilles horaires du bac pro 3 ans a été modifié et prend en compte deux de nos revendications : le rétablissement d'un horaire d'EPS équivalent à l'existant ; l'intégration des modalités de calcul de la DHG dans l'arrêté lui-même en lieu et place d'une instruction complémentaire de la DGESCO, susceptible d'être remise en cause annuellement. Ces résultats ont été obtenus malgré la méthode déplorable utilisée par le ministère vis-à-vis du CSE, méthode que le SE-UNSA a fermement dénoncée.

Dans un contexte qui n'incite pas à la confiance, nous avons rappelé notre opposition à la généralisation du bac pro 3 ans, qui ne nous paraît pas être la panacée pour tous les élèves. Au SE-UNSA, et contrairement à ce que le ministère prétend, nous ne voyons pas le BEP comme un obstacle à l'élévation du niveau de qualification mais bien plutôt comme un tremplin.

Réforme du lycée : Darcos recule

Après avoir multiplié les rodomontades sur l'air du « je ne suis pas le ministre de l'hésitation nationale », Xavier Darcos a finalement annoncé l'ajournement de la réforme de la classe de seconde. Encore plus fort, le ministre affirme désormais sa volonté de relancer les discussions avec les organisations syndicales pour discuter de l'ensemble 2nde-1ère-terminale...

Le SE-UNSA ne peut que se réjouir de cette annonce. Il n'avait en effet cessé de dénoncer une réforme au pas de charge, hypothéquée par les économies budgétaires et concentrée sur la seule classe de seconde, sans visibilité sur l'ensemble de l'architecture du lycée. Le SE-UNSA continue à estimer qu'une réforme du lycée est indispensable dans l'intérêt de la réussite des élèves. Il fera donc à nouveau valoir ses mandats sur le sujet, en particulier, une organisation qui rompt avec les filières socialement marquées et des formes d'accompagnement renforcées et renouvelées pour tous les élèves.

Ce retournement du ministre pose une autre question : pourquoi lui aura-t-il fallu 4 mois avant de décider enfin cet ajournement ? La totalité des organisations syndicales le lui avait en effet réclamé devant l'impossibilité d'une réflexion sérieuse dans des délais aussi contraints. Manifestement, il aurait été bien avisé de les écouter plus tôt...

Billet d'humeur : Collèges... au bord de la crise de nerf

En fin de trimestre dernier, les vacances sont arrivées à pic pour apaiser les tensions accumulées et permettre aux élèves de souffler. Après un long trimestre achevé, l'heure est propice aux premiers bilans du fonctionnement des établissements.

Tous les personnels sont unanimes pour constater une hausse des tensions dans les collèges. L'exercice du métier dans les disciplines et dans les classes se heurte à un phénomène en forte croissance : la présence d'élèves en marge de leur scolarité. Il est en effet patent que la proportion d'élèves difficiles, ceux qu'on appelle parfois les "décrocheurs", les jeunes en rupture de l'école, ceux qui brillent également par un absentéisme très important, prend une ampleur dans le système qui n'épargne aucun collège. Si le phénomène est aigu dans les quartiers sensibles, les autres secteurs ne sont plus épargnés. Il y avait jadis les « cancre », il y a maintenant des élèves qui sont en marge quasi totale de l'école. Ils oublient leurs affaires, ils font exprès d'arriver en retard, ils se ferment et refusent tout intérêt à l'école. Cette présence perturbe totalement le fonctionnement de la classe. La violence entre les élèves et celle vis à vis des adultes tend même parfois à se banaliser. Cette situation explosive peut se terminer par des incidents graves. Souvent décontenancés, les professeurs ont hélas peu l'occasion de parler de ces difficultés au cours de demi-journées banalisées que les chefs d'établissements ont pour mission de réduire au strict minimum.

Et pourtant la mise en place d'un travail d'équipe, d'un projet pédagogique pluridisciplinaire susceptible de redonner un goût pour l'apprentissage, fait obligation d'assurer ces moments de concertation. La revendication du SE-UNSA d'inclure dans le service de tous les enseignants un temps de concertation est bien une priorité. Il est essentiel de porter haut et fort cette exigence. A l'heure d'un bilan d'étape, il est bon de rappeler quelques vérités et celle-ci n'est pas la moindre.

RESULTATS DES AVANCEMENTS D'ECHELON

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques pour l'avancement d'échelon se sont réunies à la mi-décembre. Elles ont examiné les promotions possibles des collègues promouvables dans l'année scolaire en cours, du 01/09/2008 au 31/08/2009.

Les notes prises en compte pour ces opérations d'avancement d'échelon sont, pour les titulaires, les notes antérieures au 31/08/2008. Pour les stagiaires, ce sont les notes établies au 01/09/2008 .

C'est sur la base de cette notation globale sur 100 (pédagogique sur 60 et administrative sur 40) que sont classés, par ordre décroissant, les collègues concernés. Les CPE n'ont qu'une seule note sur 20.

- Seuls les 30 % premiers des promouvables au grand choix sont promus.
- Les 5/7ème premiers de la liste des promouvables au choix sont promus.
- Les promouvables à l'ancienneté sont automatiquement promus.

En complément des avis de promotion transmis à nos adhérents; nous vous proposons ci-contre (voir page 11) les résultats des différentes CAPA par corps.

**➔ Avancement d'échelon PLP (CAPA du 16 décembre 2008)**

Echelons	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5 ^e	51	15	72	-	-	-
6 ^e	96	28	74,50	73	52	71,50
7 ^e	103	30	77,50	76	54	75,50
8 ^e	137	43	81,00	87	62	78,00
9 ^e	116	34	83,70	92	66	82,40
10 ^e	104	31	87,40	60	42	85,80
11 ^e	74	23	91,00	56	40	88,90

➔ Avancement d'échelon CPE Classe Normale (CAPA du 16 décembre 2008)

Echelons	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5 ^e	7	2	18,80	-	-	-
6 ^e	15	4	19,20	13	9	19,00
7 ^e	26	7	19,60	24	17	19,60
8 ^e	37	11	19,90	21	15	19,70
9 ^e	31	10	20,00	19	13	19,90
10 ^e	16	5	20,00	12	9	20,00
11 ^e	18	6	20,00	5	4	20,00

➔ Avancement d'échelon des PEPS (CAPA du 18 décembre 2008)

Echelons	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5 ^e	11	3	79,50	-	-	-
6 ^e	31	9	82,30	26	18	79,80
7 ^e	40	12	85,90	30	21	83 (12 a 3 j)
8 ^e	37	11	88	33	23	86,30
9 ^e	43	12	89,70 (14 ans)	32	22	88,40
10 ^e	35	10	93,20	31	22	89,70
11 ^e	49	14	95 (14 ans)	38	27	93,20

➔ Avancement d'échelon Certifiés et Bi-admissibles (CAPA du 18 décembre 2008)

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5 ^e	195	58	77.5 * (âge)	-	-	-
6 ^e	319	95	79,1	224	160	76.5 * (échelon)
7 ^e	353	105	82 * (corps)	258	184	79.5 * (corps)
8 ^e	432	129	84.1 * (échelon)	312	222	81 * (échelon)
9 ^e	496	145	85.8 * (corps)	315	225	82.6
10 ^e	351	117	88.5 * (corps)	224	160	84.9 * (corps)
11 ^e	258	77	90 * (échelon)	162	115	87 * (échelon)

*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps puis l'ancienneté dans l'échelon et, enfin, l'âge.



La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 02/02/09 pour tous les corps.
Ci-jointes les grilles de notation administrative pour vous situer.

• **Quelques règles à connaître :**

- au-dessus de 39, votre note ne peut être augmentée de plus de 0,1 point par an, sauf rapport circonstancié ou pour atteindre la note minimale de l'échelon ou si vous n'avez pas été noté les années précédentes suite à un congé (maladie, parental, formation professionnelle).
- **aucune augmentation de note par tranche de 0,05 point ne sera acceptée**, sauf pour les CPE à partir du 9^{ème} échelon.

Si votre chef d'établissement décide d'une augmentation plus importante, hors fourchette, il doit l'accompagner d'un rapport explicatif - sinon votre note reviendra rabaisée après harmonisation rectorale. Vous devez signer ce rapport.

- l'échelon à prendre en considération est celui détenu au cours de l'année scolaire 2008-2009.

• **Procédure de notation**

Votre chef d'établissement doit vous recevoir en entretien individuel pour vous expliquer votre note, ceci avant de préparer l'avis de notation et de vous le faire signer. Ce moment peut être celui d'une négociation de votre note si elle n'est pas augmentée (ou très peu) alors que les appréciations sont bonnes.

L'échelon à prendre en compte est celui détenu au moment de la notation.

• **P.L.P 10^{ème} et 11^{ème} échelon, attention !**

La grille de référence à prendre en compte par le chef d'établissement est bien celle indiquée par l'annexe IV de la circulaire rectorale (verso de cette feuille), et non la grille affichée sur l'avis de notation.

• **Les TZR qui effectuent des remplacements de courte durée sont notés par l'établissement de rattachement.**

Le chef d'établissement doit prendre l'avis de ses collègues des établissements dans lesquels les remplacements ont été effectués.

• **Peut-on contester ? Comment ?**

Contester la note administrative est un droit.

Vous envoyez, par la voie hiérarchique, une lettre explicative demandant une révision de votre notation.

N'oubliez pas, dans ce cas, de nous envoyer un double de votre contestation et un double de votre notation pour que nous puissions intervenir efficacement en CAPA.

• **Date limite des demandes de révision : 11 février 2009.**

En général on constate une issue favorable à la demande de révision lorsque l'augmentation de note est jugée insuffisante ou non cohérente avec des appréciations qui, elles, seraient très bonnes, ou quand la note proposée ne tient pas compte du temps déjà effectué dans l'échelon au regard du temps de passage entre deux échelons.

• **Du 2 au 5 mars 2009 :**

harmonisation rectorale.

• **Le 6 mars 2009 :**

envoi aux établissements des notes harmonisées.

• **Le 20 mars 2009 :**

date limite de retour des contestations des notes harmonisées.

• **Remarque :**

Les personnels en congé de longue durée, longue maladie, formation professionnelle, maladie ne doivent en aucun cas se voir attribuer une note.

Les CAPA notation se tiendront :

Maîtres-Auxiliaires	⇒ vendredi 3 avril
CPE	⇒ jeudi 9 avril
Certifiés	⇒ mardi 28 avril
Prof et CE d'EPS	⇒ mardi 28 avril
Agrégés	⇒ mercredi 6 mai
PLP	⇒ lundi 11 mai

**NOTATION DES MAÎTRES
AUXILIAIRES**

L'appréciation générale devra corroborer les indications portées dans le cadre prévu à cet effet et être suffisamment détaillée sur la manière de servir des intéressés.

TRÈS BIEN	18/19
BIEN	15/16/17
ASSEZ BIEN	13/14
PASSABLE	10/11/12
MÉDIOCRE	09 et au-dessous

L'utilisation des demi-points est possible.



Classe Normale

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	29	31	30
2	29	31	30,2
3	30	32	30,6
4	30	32	31,1
5	31	32,5	32
6	32	33,5	33,1
7	33,5	34,5	34,1
8	34,5	35,5	35,2
9	35,5	37	36,2
10	37	38	37,5
11	38	40	39

Hors classe

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	34,5	35,5	35
2	35,5	36,5	36
3	36,5	37,5	37
4	37,5	38,5	38
5	38,5	39,5	39
6	39	40	39,5
7	39,5	40	39,7

AGREGES

Classe Normale

Echelons	Moyennes nationales	Moyenne académique	Intervalles de notations
1 et 2	34	34,2	32,00 - 35,00
3	34,1	34,6	32,20 - 36,00
4	34,7	35,5	32,50 - 37,00
5	35,8	36,8	33,50 - 38,00
6	37,1	38	34,50 - 39,00
7	38,1	39	36,00 - 40,00
8	38,9	39,6	37,00 - 40,00
9	39,4	39,8	37,50 - 40,00
10	39,6	39,9	38,00 - 40,00
11	39,8	40	38,50 - 40,00

Hors Classe

Echelons	Moyennes nationales	Moyenne académique	Intervalles de notations
1	38,6	38,6	36,50 - 40,00
2	39	39	37,50 - 40,00
3	39,4	39,4	37,50 - 40,00
4	39,6	39,6	38,00 - 40,00
5	39,8	39,9	38,50 - 40,00
6	39,9	40	39,00 - 40,00

PERSONNELS D'EDUCATION

Classe Normale

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
2	16,4	18,4	17,4
3	16,6	18,6	17,6
4	16,8	18,8	17,8
5	17,3	19,3	18,3
6	17,6	19,6	18,6
7	18,2	20	19,1
8	18,8	20	19,4
9	19,2	20	19,6
10	19,4	20	19,7
11	19,6	20	19,8

Hors classe

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	18,3	20	19,2
2	18,9	20	19,5
3	19,3	20	19,7
4	19,5	20	19,8
5	19,7	20	19,9
6	19,8	20	19,9
7	19,8	20	19,9

CERTIFIES, PROFESSEURS d'EPS et CE d'EPS

Classe Normale

Echelons	Moyennes nationales	Intervalles de notations
1, 2 et 3	33,3	30,00 - 35,00
4	34,2	31,00 - 36,00
5	35,6	33,50 - 37,50
6	37	34,50 - 38,50
7	38	36,00 - 39,00
8	38,7	36,50 - 39,50
9	39,1	37,00 - 40,00
10	39,3	38,00 - 40,00
11	39,6	38,50 - 40,00

Hors Classe + Cl. exceptionnelle des CE d'EPS

Echelons	Moyennes nationales	Intervalles de notations
1	38,7	36,50 - 39,50
2	39	36,70 - 39,70
3	39,2	37,50 - 40,00
4	39,5	38,20 - 40,00
5	39,7	38,50 - 40,00
6	39,8	39,00 - 40,00
7	39,9	39,50 - 40,00

Xavier Darcos pompier pyromane

Les dotations en moyens d'enseignement aux académies viennent d'être transmises par le ministère. La catastrophe annoncée par le budget 2009 prend désormais corps.

Dans le premier degré, toutes les académies subissent une baisse : 3 000 emplois sont retirés. Cette situation sera aggravée par la suppression des 3 000 emplois de stagiaires qui diminuent les moyens d'enseignement de l'équivalent de 750 postes supplémentaires. Alors qu'une dizaine de milliers d'élèves de plus sont attendus, ces chiffres démontrent la valeur des discours ministériels sur la « prise en charge de la difficulté scolaire ».

Dans le second degré, la purge n'est connue qu'à moitié. Si 3 000 emplois sont d'ores et déjà retirés aux académies, 3 000 autres le seront sur les moyens de remplacement dans les semaines qui viennent. Moins 6 000 postes, à mettre en regard de la perte attendue d'une dizaine de milliers d'élèves. Au final, aucune académie ne sera épargnée, d'autant que la disparition de 1 000 postes stagiaires 2nd degré écorne les moyens d'enseignement de 500 emplois supplémentaires.

Au total, à démographie constante sur l'ensemble 1er et 2nd degrés, la rentrée 2009 se fera avec 10 000 emplois en moins ! Les laborieux discours éducatifs du ministère apparaissent désormais pour ce qu'ils sont : une opération de camouflage. L'éducation n'est considérée que comme un gisement d'économie d'emplois. Pourtant, la crise rendrait l'investissement éducatif encore plus nécessaire.

Le SE-UNSA lance un cri d'alarme. Alors que les écoles et les établissements sont à vif, toutes les conditions sont réunies pour qu'un degré supplémentaire soit franchi dans le conflit. Le gouvernement est désormais devant un choix politique fondamental : s'il prenait l'option de faire de l'Ecole, et donc des enfants et des jeunes, un terrain d'affrontement central, il ouvrirait un conflit majeur avec la société.

Le SE-UNSA répète que l'urgence devrait être au dialogue social. Mais, pour espérer réduire les tensions, encore faut-il des gestes forts du gouvernement. L'ajournement de la réforme du lycée ne suffit pas : le gouvernement doit impérativement l'entendre. Pour sa part, le SE-UNSA prend toutes mesures pour offrir, dès janvier, les moyens d'action adéquats aux personnels et à l'ensemble de la communauté éducative.

SUITE... et pas fin



L'avenir des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, et donc de leurs activités, est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales du Ministre de l'Education nationale. En effet, en date du 6 octobre dernier, le Ministre de l'Education nationale a décidé unilatéralement de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le Ministère au titre de l'exercice civil ...2008, soit avec effet rétroactif.

Il a également annoncé sa décision de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide qu'il apportait aux certaines d'emplois d'enseignants détachés, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain des Associations concernées, ce qui représentera une réduction globale de près de 70 % des financements concernés !

Ces choix gouvernementaux s'inscrivent dans une démarche politique surprenante, celle de programmer la disparition des mouvements d'Education populaire, ciment de citoyenneté et du « vivre ensemble » dans une République laïque solidaire, en particulier dans les territoires sensibles, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin. De plus, ce sont plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits, qui sont menacés voire supprimés, à très court terme.

Les associations continuent de se mobiliser pour tenter d'infléchir ces décisions mais elles ont besoin de notre soutien :

SIGNEZ LA PETITION :
<http://www.pourleducation.fr/>

Bernard Kouchner : catholique sans frontière ?



SOCIETE



Paris, le 18 décembre 2008

Nous apprenons par une dépêche AFP que la France et le Vatican viennent de signer un accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur.

« Cet accord a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) ou profanes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint-Siège et de faciliter les différents cursus universitaires ».

Le Comité National d'Action Laïque* s'indigne tant de l'accord lui-même que du moment choisi pour le signer.

En effet alors que la représentation nationale est sur le point de produire un texte d'apaisement (Loi Carle) pour sortir du conflit Public-privé engendré par l'article 89, était-il urgent de signer un tel accord ?

Devons nous comprendre, que l'onction du Pape Benoît XVI accordée à des établissements catholiques en France, entraînerait automatiquement la reconnaissance par la République Française des diplômes délivrés par ces derniers ?

Le CNAL examinera de près cet accord mais souhaite exprimer dès aujourd'hui son inquiétude sur une démarche qui pourrait ouvrir un conflit majeur autour de la question laïque.

Laurent Escure,
 Secrétaire Général du CNAL

* Le CNAL est composé des DDEN, de la FCPE, de La Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.